



Consulat de France à Dakar

2^{ème} CAMPAGNE 2019/2020 DES BOURSES SCOLAIRES

DATE LIMITE DE DÉPÔT ⚠ : 20 SEPTEMBRE 2019
LES DOSSIERS DÉPOSÉS HORS DÉLAI SERONT JUGÉS IRRECEVABLES

⚠ DEPOT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : <https://sn.ambafrance.org/Ouverture-de-la-2nde-campagne-des-bourses-scolaires-2019-2020-3108> un lien vous permettra d'avoir accès au calendrier afin de choisir la date et l'heure de votre rendez-vous. **ATTENTION** : Un rendez-vous par famille (☞ 1 famille de 10 enfants = 1 rendez-vous).

📄 Brochure d'information, formulaire et liste des pièces à fournir disponibles sur le site internet : <https://sn.ambafrance.org/Ouverture-de-la-2nde-campagne-des-bourses-scolaires-2019-2020-3108>

PRINCIPES ET CONDITIONS D'ACCES :

- ❖ **LE PARENT DEMANDEUR ET L'ENFANT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE INSCRITS AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A DAKAR.**
- ❖ **L'ENFANT DOIT IMPÉRATIVEMENT :**
 - ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
 - RÉSIDER AU SÉNÉGAL AVEC AU MOINS L'UN DE SES DEUX PARENTS
 - ÊTRE AGÉ D'AU MOINS 3 ANS AU 31/12/2019
 - FRÉQUENTER UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET ÊTRE ASSIDU AUX COURS

Pour rappel, cette 2^{ème} campagne concerne les 1^{ères} demandes (familles nouvellement installées dans la circonscription), les demandes de renouvellement tardif (dûment justifiées) et les demandes de révision des dossiers présentés lors de la 1^{ère} campagne (Point 3.3.2 de l'Instruction Spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger – AEFÉ – 2019/2020 – Pays du rythme nord)